

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 95.114

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze le 10 Novembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

31 Octobre 1995

31 Octobre 1995

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Melle ISENDICK, MMES LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER, SIMONNET, Conseillers,

ABSENT EXCUSE : MM. BUJARD - GAVEN - MALBOIS et Mme PELTIER

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 29
Nombre de Votants : 29

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Centre Social Marne Yeuse : création d'une salle conviviale en surélévation. Adoption du dossier de consultation d'entreprises (DCE) et lancement d'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert.

VOTE : 1 Abstention - UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour améliorer son fonctionnement, le Centre Social MARNE-YEUSE a demandé un agrandissement des locaux actuels qui consisterait à construire une salle supplémentaire répondant aux vocations multiples suivantes :

- un espace de communication,
- un espace de rencontre,
- un espace de pédagogie.

Une terrasse à l'étage des locaux existants, sans vocation particulière, a donc été choisie pour être le support de ce projet de création d'une salle en surélévation.

Cette salle, dite "SALLE CONVIVIALE", permettrait en outre, la préparation et la consommation de repas aux populations les plus défavorisées.

La répartition des locaux en surface se présenterait de la manière suivante :

- cuisine (préparation)	15,00 m ²
- cuisine (lavage et local poubelle)	8,80 m ²
- dégagement	3,60 m ²
- salle conviviale	65,00 m ²

Monsieur COLAS a été chargé, en qualité de Maître d'oeuvre, de préparer le dossier de consultation des entreprises. Le coût total de l'opération a été estimé à **750 000 Frs TTC**.

Par suite, il est demandé à l'Assemblée délibérante d'adopter le dossier de consultation d'entreprises (DCE) afférent à cette opération et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à lancer une consultation par voie d'appel d'offres ouvert.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé du Rapporteur,

VU le dossier de consultation d'entreprises établi par Monsieur COLAS, Maître d'oeuvre, concernant le projet de construction d'une salle conviviale en surélévation au Centre Social Marne l'Yeuse,

VU l'avis de la Commission des Travaux,

APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le dossier de consultation d'entreprises établi par Monsieur COLAS, Maître d'oeuvre, concernant les travaux de surélévation du Centre Social Marne l'Yeuse pour la création d'une salle conviviale,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à lancer une consultation d'entreprises par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 295 à 298 du Code des Marchés Publics,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer toutes pièces nécessaires à la réalisation des marchés à intervenir,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation dans le cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux à signer le ou les marchés négociés à intervenir en application de l'article 104.2 du Code des Marchés Publics,
- d'imputer la dépense correspondante au budget d'investissement 1995.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 Novembre 1995
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,

Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS